

DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Construction d'un hangar agricole de stockage

Parcelle AM 0005 - Commune de Cairon (14)

Demandeur	M. Ludovic Hamel - exploitant agricole
SIRET	442 277 752 00014
Adresse	14 CHEMIN DU CLOS JOLI, 14740 ROSEL
Terrain	Section AM - parcelle 0005
Adresse du terrain	Rue de Villons 14 610 CAIRON
Contenance cadastrale	27 740 m ²
Projet	Hangar agricole de stockage
Dimensions du bâtiment	25 m x 55 m - emprise au sol : 1 375 m ²



1. Objet de la demande

La présente demande porte sur la construction d'un hangar agricole destiné à du stockage sur la parcelle cadastrée AM 0005, située sur la commune de Cairon. Le projet est porté par M. Ludovic Hamel, exploitant agricole, qui souhaite disposer sur site d'un bâtiment fonctionnel, sobre et adapté aux besoins de son exploitation.

Le bâtiment projeté présente une emprise de 25 mètres par 55 mètres, soit 1 375 m². Il s'agit d'un bâtiment agricole sans création de logement, sans activité commerciale autonome et sans changement de destination. Sa fonction est exclusivement agricole : protéger le fourrage, sécuriser le stockage, réduire les manipulations et organiser l'exploitation au plus près des terres entretenues.

Le projet est présenté selon une logique de sobriété foncière : implantation en bord de parcelle, regroupement des fonctions agricoles, limitation de l'emprise aménagée aux besoins du hangar, maintien du reste de la parcelle en espace naturel agricole, gestion des eaux pluviales à la parcelle et insertion paysagère par haies bocagères.

2. Contexte foncier et réglementaire

La parcelle AM 0005 a une contenance cadastrale de 27 740 m², située en zone N.

Le règlement de la zone naturelle de Cairon autorise les constructions et installations liées et nécessaires à l'exploitation agricole, sous réserve du respect des autres prescriptions applicables. Le projet doit donc être présenté non comme une urbanisation nouvelle, mais comme un outil nécessaire à l'activité agricole qui contribue à l'entretien des espaces ouverts et du paysage.

3. Bordereau des pièces du dossier PC

Pièce	Intitulé	Page
PC1	Plan de situation du terrain	4
PC2	Plan de masse de la construction à édifier	5
PC3	Plan en coupe du terrain et de la construction	6
PC4	Notice décrivant le terrain et présentant le projet	3
PC5	Plans des façades et des toitures	7
PC6	Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement	8
PC7	Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche	9
PC8	Photographies permettant de situer le terrain dans le paysage lointain	10

4. Notice descriptive PC4

4.1 État initial du terrain

La parcelle AM 0005 est un espace à dominante naturelle et agricole, situé en continuité d'espaces ouverts et de parcelles agricoles. Le site présente un intérêt paysager lié à son caractère non urbanisé et à son inscription dans un environnement de vallée. Le projet prend acte de cette sensibilité et limite volontairement son implantation à un angle de parcelle, en limite de la parcelle AM 0004, sans empiètement sur celle-ci, afin de ne pas fragmenter l'espace ouvert.

4.2 Besoin agricole

Ludovic Hamel, agriculteur sur la commune de Rosel, souhaite disposer d'un hangar de stockage directement sur son exploitation à Cairon. Le stockage couvert du fourrage est nécessaire pour préserver la qualité sanitaire des récoltes, limiter les pertes liées aux intempéries, améliorer la sécurité des manutentions et rationaliser les déplacements agricoles. Le hangar constitue donc un outil de travail agricole, et non une construction de confort ou une opération d'urbanisation.

4.3 Implantation

Le bâtiment est implanté à l'angle sud-ouest de la parcelle AM 0005, en limite de la parcelle AM 0004. Cette localisation permet de tenir le bâtiment à la marge de la parcelle, d'éviter une implantation centrale génératrice de mitage, de préserver la lecture d'ensemble du paysage ouvert et de maintenir la plus grande partie de la parcelle dans son état naturel agricole.

4.4 Volumétrie et aspect architectural

Le projet retient une volumétrie simple de hangar agricole : plan rectangulaire, toiture à deux pans, structure rationnelle et matériaux sobres identiques à ceux implantés en proximité sur la parcelle AM 0002. Les façades sont prévues en bardage bois vertical naturel grisé. La toiture est prévue en bac acier mat gris ardoise ou équivalent non réfléchissant. Les portes agricoles seront traitées dans une teinte cohérente avec les façades afin de limiter l'impact visuel du bâtiment.

4.5 Insertion paysagère

Le projet est accompagné d'un principe de plantations bocagères en essences locales, prioritairement sur les côtés les plus visibles et en accompagnement de la limite avec la parcelle AM 0004. Ces plantations ne cherchent pas à masquer artificiellement le bâtiment, mais à l'inscrire dans une trame agricole et bocagère compatible avec le paysage de Cairon. Le reste de la parcelle demeure non bâti.

4.6 Gestion environnementale

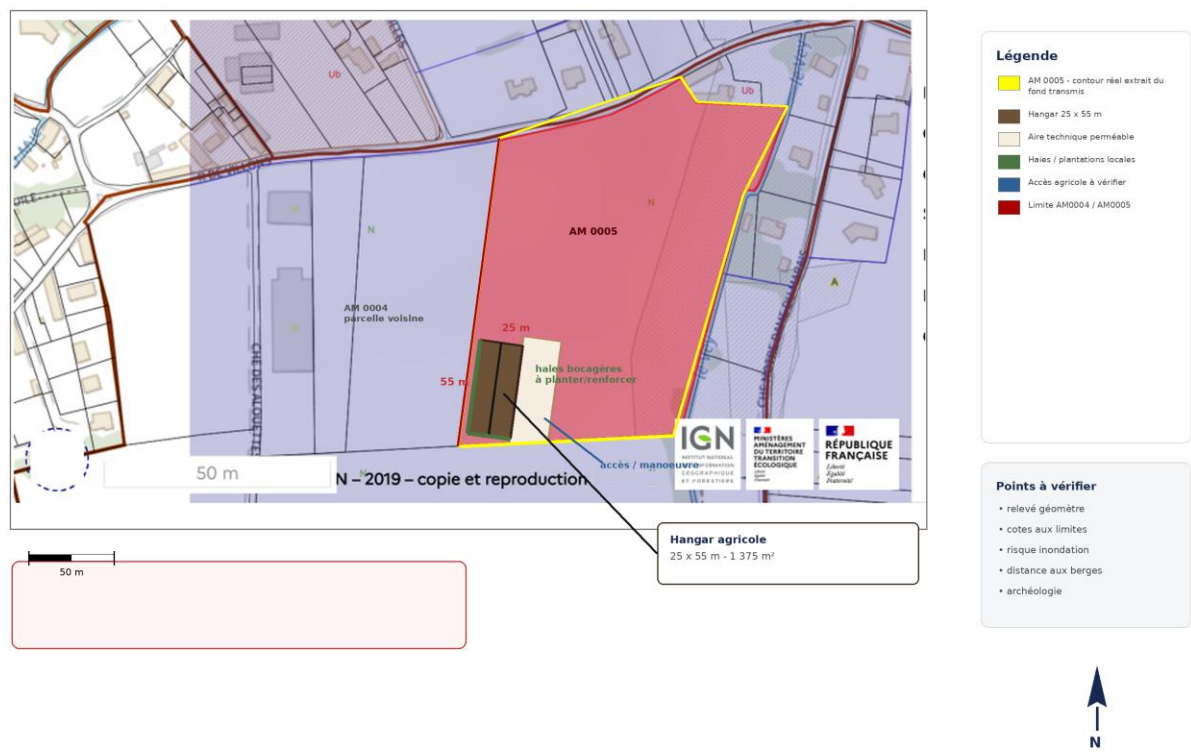
Les eaux pluviales issues des toitures seront gérées à la parcelle par noues, tranchées d'infiltration ou dispositifs équivalents adaptés à la nature du sol. Les surfaces de manœuvre seront, autant que possible, stabilisées de manière perméable. Aucun éclairage permanent dirigé vers le paysage ou les milieux naturels



PC2 - Plan de masse

Plan de masse corrigé
Le hangar est intégralement sur AM 0005, en limite de AM 0004, sans empiètement

PC2



PC2 corrigé : fond Géoportail transmis et emprise du hangar repositionnée intégralement dans AM 0005.

Document de travail - à compléter par relevé terrain / architecte

Le bâtiment est implanté sur la parcelle AM 0005 en limite de propriété avec la parcelle AM 0004

PC3 - Plan de coupe A-A

Plan de coupe

Coupe A-A sur le bâtiment et ses abords

PC3

- Structure : charpente agricole métallique ou bois, ouverte/fermée selon besoin d'exploitation
- Toiture : double pente, bac acier mat teinte gris ardoise
- Façades : bardage bois vertical ou bardage teinte sombre non réfléchissante
- Hauteurs dessinées : hypothèse technique à valider par architecte



PC5 - Plans des façades et des toitures

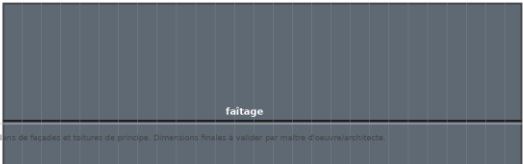
Plans des façades et des toitures

Hangar agricole - stockage de fourrage

PC5



Plan de toiture



- Bardage : bois vertical naturel grisé ou teinte sombre mate
- Toiture : bac acier gris ardoise mat, pente faible
- Menuiseries/portes : bois ou métal teinte sombre
- Aucun éclairage permanent dirigé vers le paysage

PC5 - plans de façades et toitures de principe. Dimensions finales à valider par maître d'œuvre/architecte.

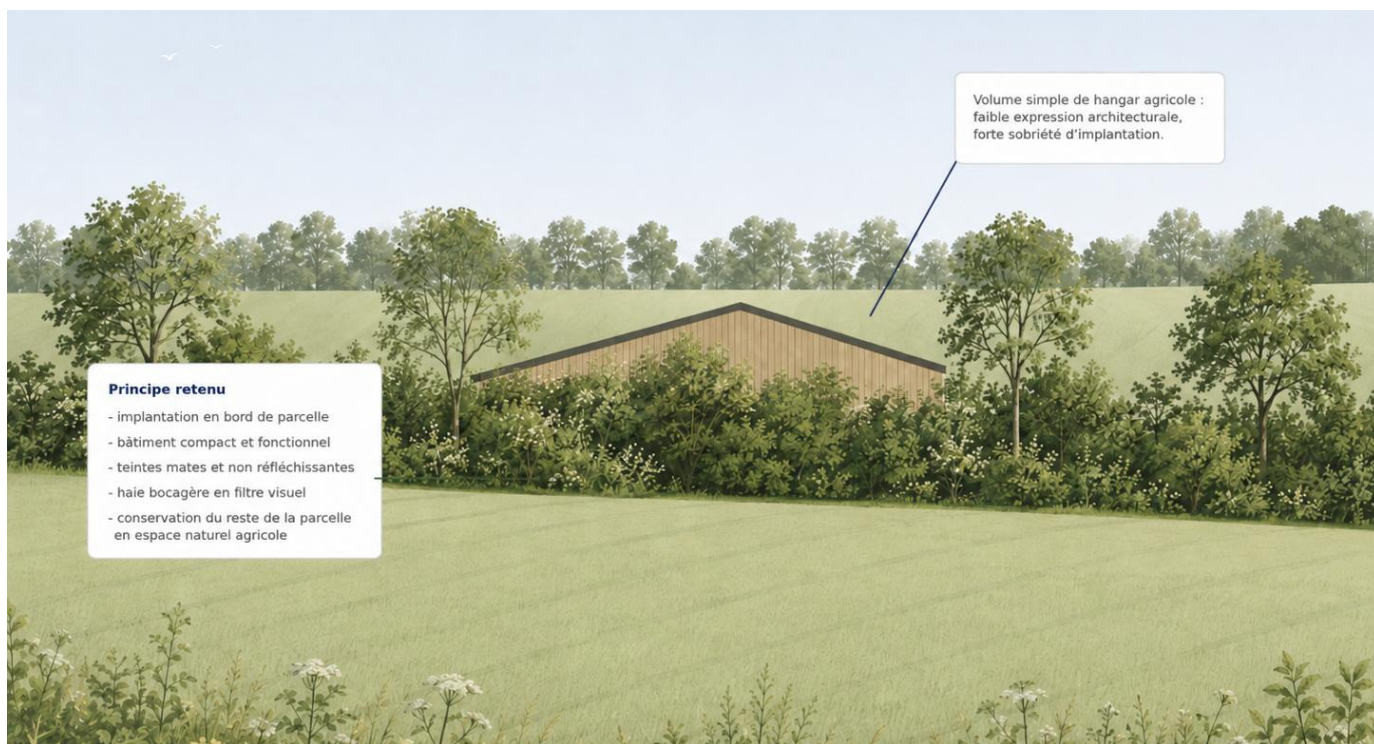
Document de travail - à compléter par relevé terrain

PC6 - Insertion paysagère



Intégration du hangar de stockage en limite de propriété.

Hangars existants de la parcelle AM0002



PC7 - Photographies proches

Photographies de l'environnement proche

Emplacement du bâtiment et limites immédiates

PC7



Photo proche n°1 - vue depuis l'accès agricole vers l'angle sud-ouest



Photo proche n°2 - vue depuis la limite AM 0004 vers l'emprise du hangar

PC8 - Photographies lointaines

Photographies de l'environnement lointain

Insertion dans le paysage agricole et naturel

PC8



Photo lointaine n°1 - vue depuis la voie publique ou le hameau



Photo lointaine n°2 - vue depuis le point haut / entrée de vallée

Hangars existants de la parcelle AM0002

5. Courrier de dépôt à adapter

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de déposer une demande de permis de construire portant sur la réalisation d'un hangar agricole de stockage de fourrage sur la parcelle cadastrée AM 0005, située sur la commune de Cairon.

Ce projet répond à un besoin strictement agricole. Il permet à mon exploitation de disposer d'un outil de stockage couvert, nécessaire à la conservation du fourrage et à l'organisation rationnelle des travaux agricoles. L'implantation retenue en angle de parcelle, en limite de la parcelle AM 0004 mais intégralement sur AM 0005, vise à limiter l'impact foncier et paysager du bâtiment et à préserver le caractère naturel agricole du reste du terrain.

Le dossier joint comporte les pièces graphiques et descriptives permettant d'apprécier la localisation, l'implantation, la volumétrie, les façades, la toiture, l'insertion paysagère et l'environnement du projet. Je reste à la disposition du service instructeur pour tout complément relatif aux prescriptions de risque, d'archéologie ou d'intégration paysagère.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Ludovic HAMEL